

AVIS DE PUBLICITE
MISE EN CONCURRENCE POUR LOCATION DU DROIT DE CHASSE

I. Dénomination et adresse de la collectivité qui passe la consultation :

Commune de CHAULGNES - 8. Place des Résistants 58400 CHAULGNES

II. Objet de la publicité :

MISE EN CONCURRENCE
DE LA LOCATION DU DROIT DE CHASSE EN FORET COMMUNALE
Lot n°1 (Grands gibiers sauf bécasse)

III. Lieu et date de retrait des dossiers de mise en concurrence :

Les demandes des dossiers de mise en concurrence pourront être transmises :

- Par mail suivante : mairie.chaulgnes@wanadoo.fr,
- Par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de CHAULGNES
A l'attention de M le Maire
8. Place des Résistants
58400 CHAULGNES

Le demandeur précisera dans sa demande son nom, ses adresse postale et électronique (obligatoire)

IV. Réception des offres

- **Date et heure limite de remise des offres : Vendredi 23 avril 2021 à 17 h**
- **La date d'arrivée dans les locaux fait foi et non le cachet de La Poste**

Les plis sont transmis à l'adresse suivante par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise en main propre contre récépissé :

Par courrier :	Par remise contre récépissé :
Mairie de CHAULGNES A l'attention de M le Maire 8. Place des Résistants 58400 CHAULGNES	Mairie de CHAULGNES A l'attention de M le Maire 8. Place des Résistants 58400 CHAULGNES

Les réceptions sont assurées **du lundi – mardi – jeudi - vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h sauf fermeture exceptionnelle.**

Les candidats transmettent leur pli sous format papier. Il est cacheté et comporte les mentions suivantes :

**Mise en concurrence du droit de chasse sur la forêt communale de
CHAULGNES,
Lot de chasse n°1
NE PAS OUVRIR**

Cette enveloppe comprendra l'ensemble des pièces demandées à l'article 5 du présent règlement.

Demande d'informations complémentaires **au plus tard 3 jours avant la date limite de remise des offres**

Commune de CHAULGNES – Secrétariat général auprès de Madame Carole NEUILLY au 03.86.37.37.44 ou mairie.chaulgnes@wanadoo.fr .